



# MÉMOIRE

## Projet minier Akasaba Ouest

Février 2017

# Mémoire sur le projet minier Akasaba Ouest

La MRC de La Vallée-de-l'Or est un organisme supramunicipal créée par l'État. Elle a pour mission de planifier un territoire de 27 356,04 km<sup>2</sup> composé de 6 municipalités, 4 territoires non organisés et 2 communautés autochtones. En concertation avec le milieu, elle veille aux intérêts de la population de la MRC, en renforçant le partenariat villes-périphérie dans un esprit de complémentarité et en travaillant à l'obtention de leviers pour le développement social, économique et culturel de la MRC.

Ses domaines d'activité touchent, l'aménagement et la gestion du territoire, le développement économique, l'environnement, la foresterie, la sécurité civile et la sécurité incendie. Ceux-ci sont regroupés sous quatre services : le Service de l'aménagement, le Service de l'environnement, le Service du développement local et entrepreneurial et le Service administratif.

## Histoire minière de l'Abitibi en bref

---

Au cours des années 1930, la découverte de riches gisements miniers modifie de manière importante l'occupation du territoire. Le territoire de la MRC a connu une augmentation démographique significative, grâce à l'effervescence économique découlant des exploitations aurifères. Plusieurs villes de la MRC virent le jour durant ces années de prospection minière. Ainsi, les mines sont fortement responsables du développement de l'Abitibi, telle qu'on la connaît aujourd'hui. Le secteur minier est encore aujourd'hui partie prenante de la vitalité économique et de l'attractivité de la région.

## Raison du mémoire

---

L'intérêt de la MRC de déposer un mémoire dans la cadre du BAPE Akasaba Ouest est d'indiquer son rôle de soutien au développement économique et social de son territoire. Ce mémoire reflète l'idée générale véhiculée dans le schéma d'aménagement et de développement (schéma) en lien avec le secteur minier. Il faut savoir que le schéma est l'outil utilisé par la MRC pour exprimer sa vision en lien avec le développement de son territoire.

Le sujet de l'activité minière est abordé à l'intérieur du schéma dans les grandes orientations portant sur les volets économique et social.

## Volet économique

---

La septième grande orientation du schéma vise à « *privilégier une utilisation rationnelle et une mise en valeur intégrée des ressources naturelles* ». L'un des objectifs qui en découle est d'optimiser les retombées économiques en matière de développement minier sur le territoire de la MRC.

Ainsi, le développement économique est largement tributaire des ressources naturelles présentes sur le territoire de la MRC.

Les mines assurent une vitalité économique à la région dont l'économie repose principalement sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles (bois et mines). Le secteur primaire occupe une place prépondérante dans l'économie régionale, concentrant près de 12,7 % des emplois<sup>1</sup>. Il procure un nombre important d'emplois directs dans le seul district minier de Val-d'Or. L'essentiel de l'activité minière s'exerce de part et d'autre de la faille de Cadillac, soit dans l'axe de la route 117 de Val-d'Or (secteur Louvicourt) à Rivière-Héva.

Le contexte économique actuel semble favorable aux investissements miniers, ce qui permet l'exploration et l'exploitation minières et favorise la vitalité économique de la région. En 2015, à l'intérieur du territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or, ce sont plus de 1 300 emplois directs qui sont générés par quatre exploitations minières<sup>2</sup>. En Abitibi-Témiscamingue, 9 904 emplois directs et indirects étaient imputables au secteur minier dans cette même année. On parle d'environ 711 700 M\$ en investissement dans la région en 2015.

## Volet social

---

La deuxième grande orientation du schéma vise à « assurer le maintien et le développement des services et équipements publics sur le territoire de la MRC ». Un des objectifs qui en découle est d'« offrir à la population une desserte adéquate en matière d'équipements culturels et de loisirs ».

La culture et les loisirs occupent une place importante dans les communautés locales. À cet égard, les villes bénéficient d'une panoplie d'équipements structurants tels que des salles de spectacles, des bibliothèques, un centre d'exposition, des arénas, des piscines intérieures, etc.

Ces infrastructures sont des lieux dynamiques favorisant les échanges et permettant le divertissement de la population. Plusieurs événements et festivals se déroulent dans ces infrastructures et sont possibles grâce aux nombreuses aides financières des compagnies minières dans la culture régionale.

La MRC appuie l'offre de projets culturels et de loisirs se déroulant sur son territoire, car la vitalité et le dynamisme d'une région passe autant par le divertissement que par le développement économique. Une vie communautaire diversifiée permet la rétention de la population et permet de créer un sentiment d'appartenance à la région.

Les entreprises minières créent aussi leurs propres activités culturelles, ce qui leur octroie une meilleure visibilité et acceptabilité dans leur milieu d'accueil.

---

<sup>1</sup> Desjardins. Études régionales, Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, Survol et prévision économique – Septembre 2016

<sup>2</sup>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Rapport sur les activités minières au Québec – Édition 2015

## Le projet Akasaba Ouest

---

Concrètement, le projet Akasaba Ouest permettra la consolidation des activités de la mine Goldex et contribuera à la réhabilitation de l'ancien parc à résidus minier Manitou.

On parle de 50 M\$ en investissement, ce qui veut dire de nombreuses retombées économiques en région. De plus, le projet prévoit la création de 85 à 100 emplois, ce qui est non négligeable pour le secteur de Val-d'Or. La MRC croit que le projet de mine apportera des retombées économiques significatives pour la région, qui se déclinera, entre autres, par des emplois et de l'investissement dans les infrastructures existantes et futures.